



**RÈGLEMENT NUMÉRO 18-464 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE
CRÉER LA ZONE AFT1-12**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lambton a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 09-345 qui est entré en vigueur le 11 juin 2009;

ATTENDU QUE le conseil de Lambton reconnaît le droit acquis pour un atelier de soudure sur le lot 5 688 915;

ATTENDU QUE la reconnaissance de droits acquis permettra aux propriétaires de procéder à une demande à la CPTAQ pour agrandir leur entreprise ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 13 mars 2018 ;

Il est proposé par : Nathalie Bélanger
Appuyé par : Gilles Racine

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 09-345 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage milieu rural numéro LAM-ZON-1 est modifié afin de créer la zone AFT1-12 avec le lot 5 688 915.

ARTICLE 3

La grille des spécifications feuillet 4/9 est modifiée afin d'inclure la zone AFT1-12 est d'y autoriser les usages suivants :

- Résidence de 1 logement;
- Commerce extensif avec la note N24 qui se lira comme suit : Atelier de soudure seulement
- Les usages de la classe Agriculture et forêt
- Marge de recul avant minimale : 10 mètres
- Marge de recul avant maximale : --
- Hauteur minimale : --
- Hauteur maximale : 8 mètres
- Entreposage : C
- Normes spéciales suivantes :
 - 7.2.4 Superficie et dimensions minimales (Bâtiment principal)
 - 7.4.3 Marges de recul latérales
 - 7.4.4 Marge de recul arrière
 - 8.6 Dispositions relatives aux abris forestiers
 - 10.4 Dispositions relatives au contrôle du déboisement

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lambton, ce 8 mai 2018

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Ghislain Breton
Maire



Marcellé Paradis
Directrice générale et Secrétaire-
Trésorière

| | |
|--|--------------|
| Avis de motion : | 13 mars 2018 |
| Adoption du premier projet de règlement : | 13 mars 2018 |
| Assemblée publique de consultation : | 8 mai 2018 |
| Adoption du deuxième projet de règlement : | 8 mai 2018 |
| Demande d'approbation référendaire : | 8 mai 2018 |
| Adoption du règlement : | |
| Certificat de conformité : | |
| Entrée en vigueur : | |